

14 fév 2014 -18:26

Appartient à Conseil des ministres du 14 février 2014

Assentiment de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment aux amendements à la Convention* sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

Les amendements à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux visent à modifier la Convention dans le but de permettre aux États membres des Nations Unies situés en dehors de la région UNECE** d'adhérer à la Convention.

La coopération entre États riverains pour les cours d'eau transfrontaliers et les lacs internationaux contribue à la paix et à la sécurité ainsi qu'à une gestion durable des eaux, et est profitable à toutes les parties. Cet amendement vise à favoriser la coopération entre zones fluviales dans le monde entier et à partager les expériences avec les autres régions du monde.

* adoptée à Helsinki le 17 mars 1992.

** UNECE = United Nations Economic Commission for Europe

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>